

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 8 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, 8 mars, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 17 présents : 14 votants : 15

Présents : Jean-Jacques BRUSCHINI, Jeannine GIRES, Elisabeth PARADIS, Serge PRAT, Laurent CHALAVON, , Isabelle SAVIOT, Josiane MALLERY, Pierre GRUEL, Moussa GBANE, Wilfried JAILLET, Dominique VOSSIER, Michelle LAYES-CADET, Marie-Pierre LAURIER, Georges SORREL,

Absents :

Excusés : Murielle VALLON, Gilles SARROTTE, Camille PARMENTIER,

Secrétaire : Laurent CHALAVON

SEANCE OUVERTE A 20h 40

Approbation du compte rendu de conseil du 5 février 2018 à l'unanimité.

1. REFECTIION DES RESEAUX AU POSTE VALLETONS

Le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques suivantes :

Opération : Electrification

Renforcement du réseau BT à partir du poste Valletons

Dépense prévisionnelle HT :	22 124.79 €
Dont frais de gestion :	1 053.56 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED	22 124.79 €
------------------------------------	-------------

Participation communale	0.0 €
--------------------------------	--------------

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.
- D'approuver le plan de financement ci-dessus détaillé.
- Donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion techniques, administrative et comptable de ce dossier.

CONVENTION MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Le Maire rappelle que la commune d'Upie a été un site pilote pour l'utilisation de la plateforme des livres dématérialisés de la médiathèque départementale en 2017.

Cette expérimentation dans le cadre de la politique numérique du Département était gratuite l'an passé.

L'accès à ces ressources numériques, gratuit pour l'utilisateur, a été utilisé par un nombre significatif d'upiens.

La médiathèque départementale, nous propose donc de pérenniser cette action par la signature d'une convention, pour une durée de 3 ans, avec une participation financière communale de 0.40 € par habitant et par an.

Cette somme sera portée au budget 2018 (630 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver la convention avec la médiathèque départementale.

2. FONDS DE CONCOURS ROUTE DE MONTOISON

Le Maire rappelle que les travaux de la route de Montoisson sont financés comme suit :

	HT	%
TRAVAUX (suite à signature marché)	210 151.00 €	86.53%
MO+SPS+Parutions+divers	32 700.00 €	13.47%
TOTAL DEPENSES	242 851.00 €	100.00%
Subventions Département accessibilité	15 465.00 €	6.37%
Subvention Département Amendes de police	79 099.00 €	32.57%
TOTAL SUBVENTIONS	94 564.00 €	38.94%
Fonds de concours	50 000.00 €	20.59%
Autofinancement communal	98 287.00 €	40.47%
		100.00%

Il convient donc de faire une demande de versement de fonds de concours à Valence Romans Agglomération pour la somme de 50 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus.
- D'autoriser le Maire à demander le versement du fonds de concours de Valence Romans Agglomération de 50 000.00 €.

3. VENTE TERRAIN A HABITAT DAUPHINOIS – VALRIM

Le Maire rappelle la délibération du 5 février 2018 actant le fait de poursuivre les négociations avec Habitat Dauphinois Valrim pour la réalisation d'un lotissement dans la zone 5-1 AUo.

Ces négociations ont eu lieu en présence des conseillers municipaux : Mmes Mallery, Gires, Vallon, Mrs Chalavon, Bruschini et Mr Duret pour Valrim ainsi que Mr.Tauleigne architecte du cabinet Traversier à Charmes sur Rhône.

Une nouvelle présentation de l'étude de faisabilité et de la notice descriptive a permis de bien préciser les éléments attendus par la municipalité. Il a été reconnu que ce projet était pertinent tant sur le plan architectural que dans sa conception générale, conception semblant répondre à toutes les problématiques de ce type de lotissement.

Les vellétés de la commune pour ramener le nombre de logements de 23 à 20 ont été abandonnées au nom de la cohérence du lieu et plus particulièrement du collectif porté dans ce projet du fait que les 6 logements T3 auraient été remplacés par 3 logements T2 modifiant de façon significative l'architecture initiale de ce bâtiment.

Il est fait une nouvelle fois, lecture de la notice descriptive et présentation de l'étude de faisabilité.

La commission urbanisme propose donc au conseil municipal de confirmer le lancement de ce projet en autorisant le Maire à vendre les parcelles AB2 et AB3 de la commune d'une surface totale de 1940m² à la société Valrim au prix net vendeur de 50 € le m².

Cette vente est soumise à l'acquisition concomitante de la parcelle AB 1 de Mme Seux-Bos par la société Valrim.

Elisabeth Paradis demande si cela sera harmonieux avec les projets voisins.

Jean Jaques Bruschini explique que les constructions seront différentes mais les enduits et les tuiles seront identiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 12 voix pour et 3 abstentions (M PRAT, Mme PARADIS, Mme LAURIER) , DECIDE :

- D'approuver la vente à la société Valrim des parcelles AB2 et AB3 au prix de 50 € le m²
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU SDED- AUTOMATE CHAUFFAGE GROUPE SCOLAIRE

Le Maire rappelle que la commune a adhéré au service conseil en énergie du SDED par délibération du 5 février 2018.

Le SDED attribue aux communes adhérentes à ce service une aide financière aux petits travaux d'économie d'énergie, 50% jusqu'à 20 000 € HT de travaux et 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 euros de travaux.

La commune vient d'installer un automate sur la chaudière du groupe scolaire afin de mieux réguler les périodes de chauffe ainsi que la température.

Cette installation fait partie des dossiers subventionnables par le SDED.

Le montant des travaux s'élève à 6 454.16 € TTC.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à demander une subvention au SDED concernant ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- D'autoriser le Maire à demander une subvention auprès du SDED pour les travaux au groupe scolaire d'un montant de 6 454.16 € TTC.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Problème des banderoles qui ne peuvent plus être posées. Une solution similaire à celle de la commune de Montmeyran sera étudiée prochainement.
- Le jour des journées européennes de l'art, proposition de réalisation d'une sculpture à la tronçonneuse et don à la commune pour l'exposer.
- Georges sorrel demande si les infrastructures d'assainissement seront suffisantes pour avec tous les aménagements qui sont prévus. Le Maire répond que c'est désormais une compétence de l'agglomération mais que les infrastructures actuelles représentent 200 équivalent habitants, que le projet Valsogy en prendra 100 et qu'il en restera encore 100 pour les autres projets.
- Vernissage 7 et 8 avril à la salle des fêtes.

SEANCE LEVEE A 21H40

Le Secrétaire,
Laurent CHALAVON

Le Maire,
Jean-Jacques BRUSCHINI